

Demande d'aide financière

Contrairement à la [prestation accordée pour l'étude préliminaire](#), l'aide financière est une subvention cantonale liée au succès du projet, ce qui signifie qu'elle n'est versée que dans le cas où la fusion a concrètement abouti. Cette aide est calculée et versée conformément aux articles 3 ss LFCo.